

envoya à l'empereur de Chine une lettre qui mérita les éloges de tous ceux qui ont à cœur les intérêts de la religion et de la civilisation, et à laquelle l'empereur répondit en des termes très respectueux.

Ce fut probablement cette lettre pontificale qui fit renaître l'idée et le désir de renouer des relations directes entre le Saint-Siège et l'empire chinois. En effet, au mois de janvier de l'année courante, M. Dunn présentait au Cardinal Secrétaire d'Etat une lettre du vice-roi Li-Hung-Chang, accréditant ce même M. Dunn pour qu'il se rendit au Vatican et ouvrit des négociations à l'effet d'établir des relations amicales entre le Saint-Père et l'empire de Chine. Le vice-roi priait en outre le Cardinal-Secrétaire d'Etat d'accueillir avec la considération voulue tout ce que le même envoyé lui exposerait à ce sujet. On reçut d'ailleurs de M. Dunn l'assurance formelle que la proposition dont il s'agissait était toute spontanée de la part du gouvernement chinois et qu'aucun ministre étranger n'avait été consulté à ce propos.

Tandis que, d'un côté, on ne pouvait faire moins que de tenir compte de l'importance d'une telle demande, on devait d'autre part, procéder avec toute la maturité voulue et ne pas perdre de vue le souvenir de tout ce que la France avait fait dans ces contrées au profit de la religion catholique.—C'est pourquoi, par un sentiment de déférence envers la France, le Saint-Siège ne voulut pas donner de réponse à la Chine avant d'avoir informé de la chose le gouvernement français et lui avoir communiqué la teneur de la réponse. Effectivement, le gouvernement français fut informé de la proposition faite par la Chine au Saint-Siège, proposition que le Saint-Père ne pouvait s'empêcher d'accueillir de bon cœur, afin de pourvoir, par le moyen de son Représentant, aux intérêts spirituels et aux progrès religieux de ces chrétiens. On ne manqua pas non plus de déclarer que les bons rapports et les liens intimes qui, depuis tant de siècles, unissaient la France au Saint-Siège, ne pouvaient dispenser le Représentant pontifical de profiter dans la mesure qui aurait été jugée opportune du concours de la nation française, déjà si bien méritante du catholicisme dans l'empire chinois. On donnait de même au gouvernement français l'assurance que l'envoi de ce Représentant n'impliquait aucune idée hostile à la France ; que, parlant, on n'omettrait pas de déclarer au gouvernement de Pékin que le Saint-Siège, par l'envoi de son Représentant, n'entendait point porter atteinte aux engagements préexistants entre la Chine et la France.

En effet, pendant que l'on répondait au vice-roi Li-Hung-Chang que Sa Sainteté acceptait la proposition d'envoyer à Pékin un Représentant, on ajoutait que celui-ci tiendrait compte et profiterait au besoin de la situation créée à la France par ses précédents ; c'était, déclarait-on aussi, l'intention du Saint-Siège que l'envoi de son Représentant ne portât aucune atteinte aux engagements préexistants entre la Chine et la France.